



BULLETIN ACADÉMIQUE N°4

JUIN 2022

SNEP-FSU, ACADÉMIE DE GRENOBLE

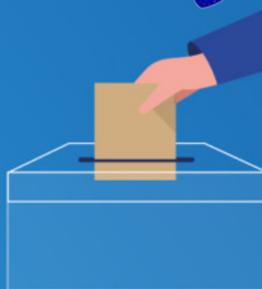
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour

**12 juin
2022**

2^e tour

**19 juin
2022**



Allons Voter!



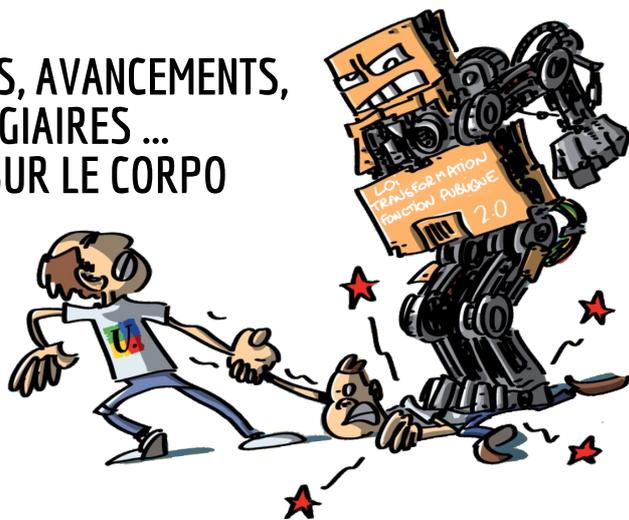
#éducation
2022

STAGE NATATION P.9



MUTATIONS, AVANCEMENTS,
STAGIAIRES ...
TOUT SUR LE CORPO

P.13

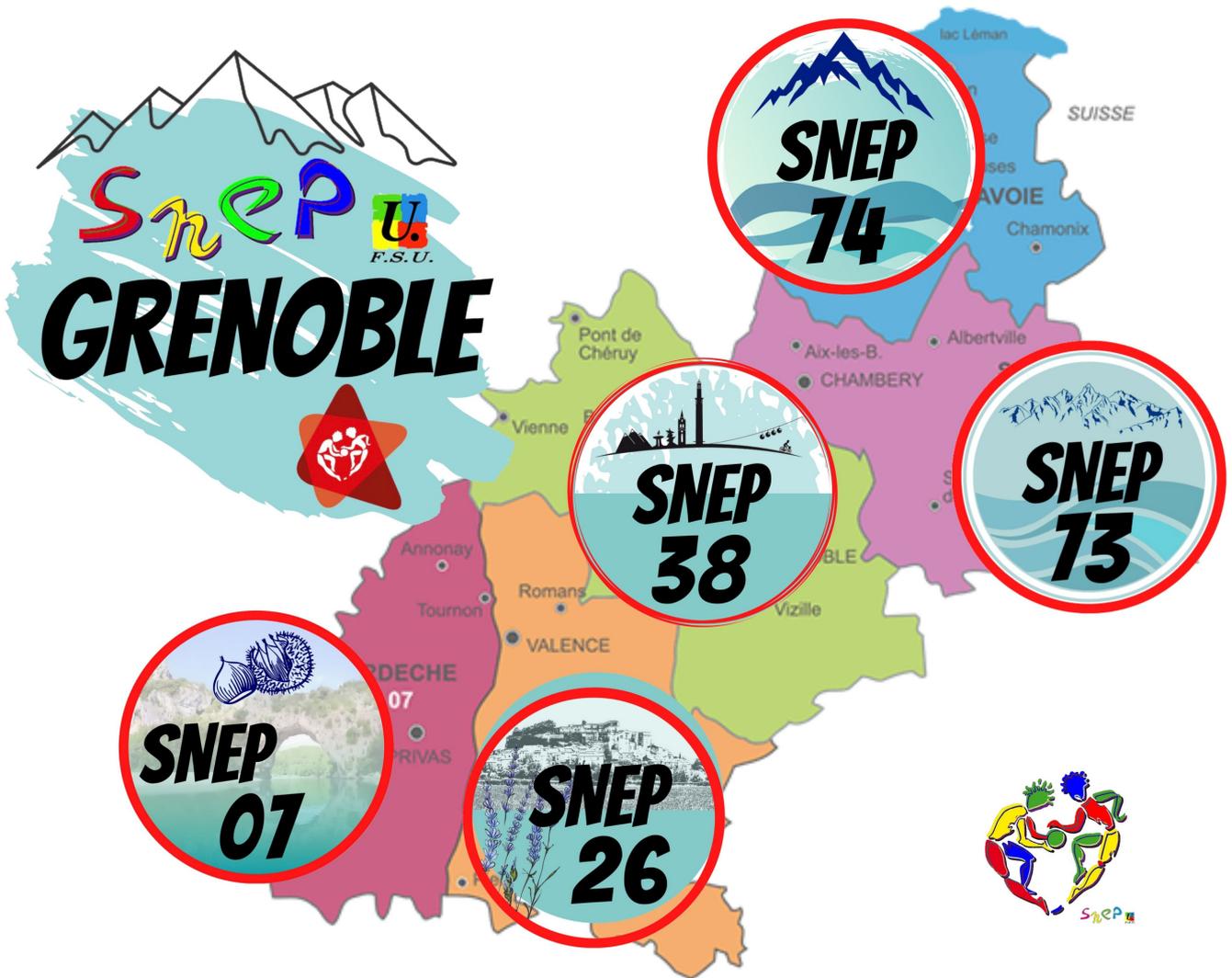


**UNE ÉCOLE DE
L'ÉGALITÉ ET DE
L'ÉMANCIPATION**



UN
AVENIR À
L'ÉCOLE

P.11



POLITIQUE



CORPO



EDUCATIF



SOMMAIRE

ÉDITO

P.3

- Élections Législatives
- Notre combat syndical

ACTUALITÉS

P.4

- Audience au rectorat sur les mises en cause à caractère sexuel
- Formation continue des enseignants EPS : une avancée, à concrétiser
- Activité de fin d'année du bureau académique du SNEP-FSU Grenoble

LETTRE à Madame La Rectrice

P.5

ACTIONS LYCÉES !

P.7



STAGE NATATION

P.9



REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE !

P.11



CORPO -

P.13



- MUTATIONS INTRA
- PRECISIONS SUR LES STAGIAIRES : Pour mieux comprendre
- COMPTE-RENDU CAPA CONTESTATION AVIS RDV DE CARRIERE



Ne pas subir ...



Se saisir des urnes aux législatives, revendiquer, se mobiliser...

Fraîchement réélu Président de La République avec seulement 38,5 % des inscrits, M. Macron qui vient de nommer Mme Borne 1ère ministre, affiche ses intentions et compte poursuivre son orientation politique néo-libérale mortifère pour notre modèle social, pour notre démocratie et pour l'environnement. Les annonces sur les réformes du RSA, des retraites ainsi que sur la transformation en profondeur des services publics et de la fonction publique s'inscriront dans le prolongement du 1er quinquennat marqué par l'accroissement des inégalités et par l'affaiblissement des services publics (santé, école, justice...). Sur l'écologie, M. Macron affirme que "le quinquennat sera écologique ou ne sera pas...". Espérons que les paroles seront suivies des actes différemment de la précédente mandature pendant laquelle la France fût condamnée à 2 reprises pour inaction climatique !

Sur l'école, l'ensemble des déclarations du président-candidat s'inscrivent dans une vision minimaliste et utilitariste. Le recentrage sur les fondamentaux, l'instauration dès la classe de 5ème d'une 1/2 journée par semaine de "découverte du monde de l'entreprise et des métiers", la transformation de la voie professionnelle vers l'apprentissage dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements, ceci dans un contexte d'austérité sont autant d'éléments qui justifient nos inquiétudes d'une école rabougrie et renonçant à la lutte contre les inégalités.

Sur le champ de l'EPS, Macron souhaite renforcer la pratique sportive en instaurant 2h de sport au collège et en généralisant le dispositif "bouger 30" au primaire. Notre profession s'interrogera légitimement sur l'organisation concrète de ces annonces et débattrà à nouveau sur la confusion sport/EPS.

Le SNEP-FSU, fidèle à son orientation de transformation sociale et écologique progressiste, ne laissera pas faire. Il appelle d'ores et déjà à poursuivre l'action sur les "4h d'EPS dans le 2nd degré" en signant massivement la pétition correspondante. Il considère également que les élections législatives sont un moment important pour porter nos convictions, revendications et propositions alternatives (4h d'EPS, construction d'installations sportives et notamment de piscine, plan pluriannuel de recrutements, abrogation des réformes lycée/Bac...). Nous invitons ainsi les collègues à lutter contre les projets néo-libéraux et contre l'extrême droite en votant pour des forces politiques à même de relever les défis sociaux, démocratiques et environnementaux qui se dressent face à l'humanité toute entière.

Alexandre Majewski, pour le secrétariat du SNEP-FSU Grenoble.

NEW

Le SNEP-FSU Grenoble vous informe de différents éléments qui ont marqué et marqueront l'actualité EPS de Grenoble.



1. Audience au rectorat sur les mises en cause à caractère sexuel :

Après avoir contesté la gestion rectorale de situations délicates et douloureuses qui ont marqué notre territoire ces dernières années, le SNEP-FSU Grenoble a fait la proposition de rédiger et transmettre une note de service aux acteurs de l'éducation en s'appuyant sur une fiche que nous avons élaboré. Cette dernière insiste sur les exigences vis à vis de la hiérarchie pour gérer ce type de problème et sur des recommandations à la profession (consultable sur le site du SNEP-FSU national). Bien que les échanges fussent sérieux, riches et respectueux, nous regrettons l'absence de réponses concrètes à nos propositions. Nous avons envoyé une lettre à la rectrice pour exprimer ce point de vue (à consulter ci-contre). A suivre donc !

2. Formation continue des enseignants EPS : une avancée, à concrétiser !

Les enseignants d'EPS de l'académie de Grenoble viennent de recevoir un message des IA-IPR EPS qui annonce une transformation de l'offre de formation. Nos inspectrices proposent à la profession de recentrer la formation continue sur l'étude des APSA. Nous nous félicitons de cette "avancée" au regard de l'activité menée depuis plusieurs années pour une prise en compte des attentes et des besoins des enseignants EPS en matière de formation.

Le SNEP-FSU note avec enthousiasme cette transformation, continuera à être force de proposition, vous invite à renseigner le sondage contenu dans ce courriel et à participer massivement aux temps de formation qui seront offerts.

3. Activité de fin d'année des militant.es du bureau académique du SNEP-FSU Grenoble :

Fin mai/début juin, l'activité syndicale sera rythmée par les rencontres avec les candidat.es aux élections législatives pour porter nos revendications en matière d'EPS et de sport scolaire. Nous rencontrerons les étudiants candidats au CAPEPS à Vichy pour les soutenir et revendiquer plus de postes aux concours. Les commissaires paritaires feront leur travail de suivi des actes de gestion des carrières (classe exceptionnelle, mutations...).

Enfin les 20 et 21 Juin 2022, les militant.es du SNEP Grenoble se réuniront en conseil académique pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer l'année prochaine qui sera marquée entre autres par :

**Les ELECTIONS PROFESSIONNELLES
en décembre
Voter SNEP et surtout FSU !**



LETTRE À MADAME LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE



SNEP-FSU Grenoble
32, avenue de l'Europe 38000
Grenoble
06 81 08 32 92
alexandre.majewski@snepfsu.net

Objet : Suites de l'audience du 11.05.2022 sur la question des mises en cause à caractère sexuel d'enseignants d'EPS.

A Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble,
à Madame La Secrétaire générale,

Ayant été reçus en audience le 11 Mai dernier par Mme Chrétien Secrétaire Générale du rectorat, Mr Vittel votre Directeur de Cabinet et Mme Prudent IA-IPR EPS, nous tenons à vous remercier pour la qualité des échanges et des débats certes controversés mais instructifs et nous l'espérons constructifs pour l'avenir.

Nous notons la volonté rectorale de poursuivre et améliorer, d'une part l'accompagnement et la protection des enseignants mis en cause, et d'autre part, la proposition de poursuivre la réflexion sur les thématiques des violences mais aussi des questions relatives aux contre-indications médicales en EPS. La mise en place rapide de groupes de travail sur ces problématiques serait de nature à formuler des décisions dans l'intérêt des élèves, des personnels et du Service Public.

Dans l'attente, nous apprécions la prise en compte par l'Inspection EPS de la nécessité de préciser les notions relatives aux gestes professionnels dans l'organisation de la prochaine rentrée en EPS et dans celle de la formation initiale et continue en EPS, en souhaitant vivement qu'il soit tenu compte des analyses et propositions du SNEP-FSU.

Cependant, nous regrettons l'insuffisance voire l'absence des décisions prises par l'administration rectorale dans la gestion de plusieurs situations de collègues mis en cause, notamment en matière d'octroi et de contenu de la protection fonctionnelle, dans la gestion des périodes de suspension auxquelles sont confrontés plusieurs enseignants durant des mois et plusieurs années (!) et qui s'estiment totalement oubliés par l'Institution. Vous devez comprendre la douleur mais aussi la colère de nos collègues qui s'estiment injustement mis en cause avec des conséquences dramatiques sur leur carrière et leur vie personnelle.

Nous renouvelons la demande d'écriture et de parution d'une note de service spécifique aux mises en cause à caractère sexuel destinée à l'ensemble des acteurs de l'éducation (cheffes d'établissement, infirmier.es, enseignant.es EPS...).

Cette note pourrait (devrait selon nous) s'inspirer du document élaboré et rédigé par le SNEP-FSU et transmis en audience.

Vous trouverez ci-joint le document réalisé par le SNEP-FSU sur "la question des mises en cause d'enseignants d'EPS pour agression sexuelle.

Nous rappelons ici nos exigences vis à vis de la hiérarchie indispensables pour éviter des situations incompréhensibles et douloureuses :

Si la parole de l'enfant ou de l'adolescent.e doit être entendue, cela ne doit pas impliquer pour la hiérarchie une présomption de culpabilité de l'enseignant.e et encore moins informer systématiquement le Procureur de la République, pour avoir acquis « la connaissance d'un crime ou d'un délit » (article 40 du code de procédure pénale).

Connaissance d'un crime ou d'un délit » (article 40 du code de procédure pénale).

Pour toute mise en cause suite à des ressentis d'élèves, la hiérarchie doit informer l'enseignant.e concerné.e et procéder dans un cadre contradictoire et avant toute autre initiative, à l'analyse des faits reprochés, de leur vraisemblance, en les plaçant dans leur contexte afin de lever toute ambiguïté et incompréhension.

Les mots ont un sens, et lors du recueil d'un témoignage d'élève, « le.la plaignant.e » ne doit pas être désigné.e, a priori, comme « victime » et l'enseignant.e « mis.e en cause » comme « l'auteur.e » ou « le.la coupable ». Conformément au droit, la présomption d'innocence doit s'imposer.

L'éventuel recours à des témoignages individuels d'élèves, ultérieurs aux faits reprochés, doit obéir à des modalités d'organisation garantissant la spontanéité et le récit non concerté.

Suite à la mise en cause d'un.e enseignant.e d'EPS, il n'est pas acceptable qu'un personnel de l'établissement (et encore moins un policier) sollicite des élèves pour qu'ils expriment des reproches sur l'enseignant.e.

Toute mise en cause considérée comme infondée doit se traduire par une initiative éducative dans la classe ou l'établissement, et/ou par une sanction si nécessaire.

Préciser et réévaluer les recommandations et explications contenues dans la NS 2004-138 du 13.07.2004

« Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au Sport Scolaire ».

Au regard des spécificités de l'enseignement de l'EPS et du Sport Scolaire, et afin d'éviter des incompréhensions, faire préciser dans les Règlements Intérieurs des établissements les exigences concernant la tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'EPS, les règles relatives aux déplacements des élèves vers les installations sportives extérieures, la gestion des retards, des certificats médicaux de contre-indications, la possibilité de gestes professionnels des enseignant.e.s et d'interventions dans les vestiaires, les décisions à prendre en cas d'accident d'élèves (protocole local sur l'organisation des soins et des urgences).

En début d'année scolaire, les réunions d'accueil et la prise en charge des classes doivent être l'occasion de porter systématiquement à la connaissance des élèves et de leurs parents les conditions particulières du fonctionnement de l'EPS et du Sport Scolaire.

Dans l'attente de réponses positives propres à permettre l'enseignement de l'EPS en toute sécurité et sérénité tant pour les élèves que pour nos collègues, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, nos sincères salutations et notre attachement au service public d'éducation.

Emmanuelle Charpinet, Maxime Veghin, Alexandre Majewski
Co-secrétaires académiques du SNEP-FSU Grenoble



Nous avons reçu diverses remontées alarmantes de certain.es d'entre vous concernant les **financements des transports et des installations sportives**.

En effet, pour certains d'entre vous, la rentrée 2022 s'annonce critique car les finances de votre établissement ne permettront pas de vous attribuer les fonds nécessaires pour vos déplacements en car ni pour louer vos installations extérieures ; A vous de vérifier dès aujourd'hui avant le dernier Conseil d'Administration.

Plusieurs explications :

- Depuis la RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire Comptable) de 2012, les financements EPS ne sont plus fléchés mais tout est globalisé sur la ligne Section de Fonctionnement Services généraux (AP / Activité Pédagogique). Qui dit globalisation, dit recherche d'économie du côté Administratif, mais aussi bataille pour obtention de financement de l'autre pour les collègues EPS
- Les budgets sont établis sur l'année précédente, et donc les budgets de 2022 se sont basés sur l'année civile 2021 en pleine pandémie et restrictions pour l'EPS : accès aux installations limités, transports limités... Etc ! Et cette année tout repart et il faut tout refinancer à 100%
- Le coût des transports à explosé de +15 à +30% suivant les départements à cause de l'augmentation du prix du pétrole mais aussi à cause d'une pénurie de prestataires qui manquent cruellement de chauffeurs.
- Enfin sur certains secteurs géographiques, quelques établissements ont vu exploser leurs effectifs et donc leur nombre de classes.

Vous devez donc vous assurer que les crédits restants disponibles pour la fin de l'année 2022 suffisent pour faire face aux transports programmés pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

En cas de déficit, il convient de solliciter dès à présent une DBM (Décision Budgétaire Modificative) sur les fonds de réserve de l'établissement en Conseil d'Administration de fin juin ou début juillet pour que vous puissiez fonctionner jusqu'en décembre.

Pour autant, certains établissements sont actuellement en grande difficulté financières sans trop de fonds de réserve pour entreprendre une DBM. Si vous êtes dans ce cas, faites une motion lors du dernier C.A. De votre établissement pour solliciter une subvention exceptionnelle de la Région de concert avec votre Gestionnaire et Chef d'établissement pour pouvoir fonctionner à la rentrée.

De son côté, le SNEP et la FSU , vont aussi interpeller la Région.

Pascal RIMET,
Secrétaire Départemental du SNEP-FSU 74



Voici un exemple de motion à adapter à votre établissement :

Les professeurs d'EPS du lycée alertent et interpellent la Région concernant l'impossibilité de financement par l'établissement des transports pour les cours d'EPS et des locations des installations sur lesquelles nous nous rendons dès le mois de septembre de cette rentrée 2022.

Comme vous le savez, nous faisons déjà face à un déficit d'installations auquel nous devons nous adapter et qui nous oblige à nous déplacer. Cela se traduit par une perte de temps de cours avec nos élèves.

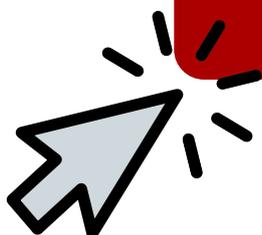
Aujourd'hui nous sommes devant une situation critique de manque de moyens financiers pour pouvoir assurer a minima nos cours d'EPS avec des exigences certificatives pour le BAC. Nous nous interrogeons dès à présent avec vive inquiétude, sur la possible tenue de nos cours d'EPS ; sur la faisabilité de notre programmation d'activités. Quelles seront nos conditions d'exercice si rien ne change.

Nous demandons donc à la Région d'assumer ses responsabilités afin que nous puissions tenir nos cours d'EPS pour nos élèves dans des conditions qui tiennent compte des exigences certificatives.

Pour cela nous demandons à ce que notre établissement soit abondé d'une subvention spécifique EPS, ou avoir l'assurance d'une rallonge budgétaire pour pouvoir assumer nos dépenses de transport et de location pour le dernier trimestre de cette année civile 2022 afin de pouvoir assurer nos cours pour ce premier trimestre de l'année scolaire 2022 2023.

[https://www.snegrenoble.fr](https://www.snegrenoble.fr/action-lycees/)
[/action-lycees/](https://www.snegrenoble.fr/action-lycees/)

document à télécharger via le site SNEP-FSU GRENOBLE





DEVENIR NAGEUR.SE

UN STAGE QUI PROPOSE UNE CONCEPTION D'ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION PAR UNE TRANSMISSION DE SAVOIRS DÉSINTÉRESSÉS.



UNE NOUVELLE LOCOMOTION QUI SE CONSTRUIT À PARTIR ET AUX DÉPENS DE LA LOCOMOTION SUR TERRE.

Par Marc BEGOTTI, professeur de sport, entraîneur de haut niveau, élève de Raymond Catteau.

Pour un enseignant, aménager les rencontres avec le milieu c'est déstructurer le terrien pour structurer le nageur:

Quitter les appuis plantaires : **apprentissage en grande profondeur**
Permettre à l'élève de recueillir des informations justes sur les caractéristiques de son corps dans le nouveau milieu : **ne pas équiper de flotteurs**

Permettre à l'élève de recueillir des informations justes sur les caractéristiques du nouveau milieu : **ne pas encombrer le milieu d'accessoires.**

Une chronologie possible de la construction du nageur:

- Aisance aquatique : corps flottant + plongeon : construire sa sécurité active en acceptant passivement de laisser l'eau agir sur son corps.
- Devenir nageur : nager avec aisance sans s'épuiser. (corps projectile: capacité de passer à travers la masse d'eau avec un minimum de freinage, se rendre indéformable; début du corps propulseur, quelles solutions ventilatoires)
- Devenir toujours meilleur nageur : améliorer son rendement en stabilisant le corps propulseur: capacité d'accélérer périodiquement la masse de son corps en utilisant ses propulseurs avec le meilleur rendement tout en préservant la capacité de passer à travers l'eau avec un minimum de freinage.



UTILISER LES REPÈRES KINESTHÉSIQUES

Le corps projectile:

S'aligner:

Percevoir la flexion du cou en créant des tensions musculaires localisées (faire "l'escargot").

Se rendre indéformable:

Percevoir un corps tonique et des membres supérieurs relâchés (réaliser le "fakir").

La construction du « corps projectile » permet à l'élève de s'orienter à plat, parallèlement à la surface en s'immergeant suffisamment. Les solutions ventilatoires ne sont nullement indispensables dans la phase initiale et ne feraient que rendre les tâches un peu plus complexes.

Efficacité propulsive:

Distendre une résistance élastique, réaliser les tractions à vitesse constante, puis à vitesse croissante.

Transposer la perception dans l'eau après chaque prise d'informations kinesthésiques.

Retrouvez les documents et vidéos du stage sur:

<https://www.snepgrenoble.fr/stage-natation-14-et-15-avril-2022/>



"Le SNEP, c'est les restos du coeur de l'EPS: il montre à l'institution ce dont on a besoin !"

"Le 1er jour, tu te fais chavirer. Le 2ème jour et la pratique te permettent d'assimiler."



LES ACTIVITÉS REVENDICATIVES À MENER POUR LES STAGIAIRES ET LE SNEP-FSU.

Des effectifs par classe permettant un temps de pratique par élève suffisant. Il faut augmenter les recrutements de professeurs d'EPS.

Il faut flécher des moyens spécifiques et en heures postes pour assurer les dédoublements en natation.

Faciliter l'organisation de **stages massés** pour les non-nageurs.

Formation initiale (STAPS):

Augmenter la formation dans les APSA (pratique et théorique). Les lauréats du CAPEPS doivent poursuivre leur formation en étant présents dans les établissements à mi-temps sur l'emploi du temps de leur tuteur.

Formation continue:

Proposer des formations APSA avec de la formation-action pour respecter la spécificité de l'EPS.

Les installations sportives: mener une lutte pour la construction et la rénovation des bassins.

Agir dans les CA d'établissement, faire des photos des besoins de rénovation, rabâcher pour débloquer.

Les propositions du SNEP ont déjà été entendues en Isère !

REDONNER UN AVENIR AU COLLÈGE DANS UNE ÉCOLE DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉMANCIPATION !

Le président Macron ambitionne de finaliser son projet d'école néo-libérale en transformant en profondeur le collège. Certains cadres de son mouvement LREM et ses satellites souhaiteraient effectivement prolonger le fonctionnement de l'école primaire de la 6ème à la 3ème. Un processus de "primarisation" des contenus pourrait s'enclencher rapidement qui aurait des conséquences néfastes pour l'idéal d'émancipation et la volonté de démocratisation que nous portons.

Le président-sortant Emmanuel Macron vient de remporter l'élection présidentielle de 2022. Il entame ainsi un 2ème mandat qui pourrait être mortifère tant au niveau social que démocratique et environnemental. Sur les questions éducatives, le pire est à craindre avec une volonté affichée de finaliser son projet d'une école néo-libérale, "utilitaire" qui, en renonçant à la lutte contre les inégalités scolaires, organise le tri social, la sélection précoce, la concurrence, la formation de citoyen.nes qui s'adapteront à la société telle qu'elle est. **Après les réformes fortement contestées des lycées, du BAC, de l'accès aux études supérieures (Parcoursup) et du primaire, il souhaiterait transformer le collège en "école du socle".**

Le lecteur notera l'utilisation du conditionnel tant le président-candidat est resté flou sur son projet éducatif en le réduisant, à quelques jours du scrutin présidentiel, à une 1/2 journée dédiée à l'orientation, aux 2h de sport dont nous aurons l'occasion de reparler et à une revalorisation sans conditions mais non détaillée.

“
il souhaiterait
transformer le
collège en
"école du socle"”

L'idée d'une « école du socle » recentrée sur les fondamentaux est une antienne des néo-libéraux qui veulent en finir avec un collège de second degré et qui promeuvent la « primarisation » de ce dernier. Nous assisterions alors au recrutement d'enseignants polyvalents et à une rupture définitive entre le collège et le lycée. En outre, le projet « BAC+3/BAC-3 » dont on nous vante les mérites depuis plusieurs années serait finalisé. Il aurait pour conséquence principale de reléguer la moitié de la population scolaire à des formations et qualifications précaires. Quel progrès !

Le SNEP-FSU revendique un tout autre projet éducatif pour les jeunes. A l'adaptation et à l'employabilité nous opposons une école de l'égalité et de l'émancipation. Notre projet éducatif affiche clairement l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, le "tous éduquables" et le "plus et mieux d'école". Le triptyque démocratisation de l'accès aux savoirs/acclturation/ émancipation est notre boussole pour permettre à tous les jeunes de comprendre le monde dans lequel ils vivent et d'acquérir les pouvoirs et les savoirs nécessaires pour agir sur lui.

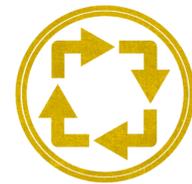
Dans une telle école, le collège sera entendu comme une étape particulière dans le développement social et culturel des enfants qui permettra à la fois d'**assurer une continuité avec le primaire et le lycée et de provoquer des ruptures nécessaires pour grandir et se développer.**

Aussi devra-t-il simultanément organiser l'élargissement des savoirs abordés et assurer un droit pour toutes et tous à s'engager dans l'étude des œuvres et des pratiques culturelles, l'approfondissement des savoirs et le travail personnel en autonomie. Enfin, il organisera les enseignements sans hiérarchisation car tous les domaines de la connaissance et des savoirs sont fondamentaux. Le soutien aux élèves en difficulté et l'aide aux devoirs, par exemple, devront être organisés dans toutes les disciplines sans exclusive et sur le temps scolaire.

Bien évidemment, des moyens conséquents seront à prévoir afin de parvenir à notre ambition éducative. Des mesures telles qu'aucune classe à plus de 24 élèves (20 en éducation prioritaire), la constitution de groupes de besoin, la co-intervention... seront un préalable et seront offertes aux équipes éducatives.

La bataille contre une école qui cherche à couler les jeunes dans les moules du marché économique sera à coup sûr rude. C'est pourquoi l'engagement massif de tous les personnels et usagers du service public d'éducation doit s'organiser dans les plus brefs délais.



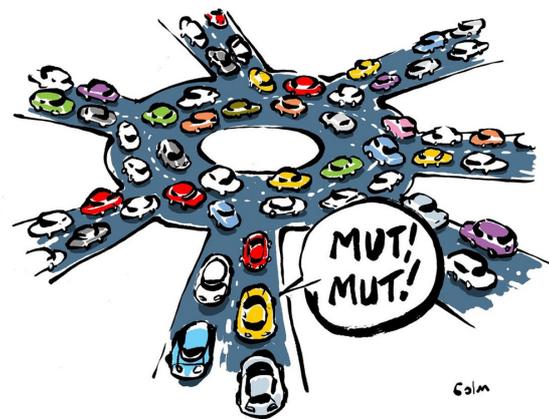


MUTATIONS

• BILAN DES STAGES MUTATION INTRA

Cette année, 2 stages étaient proposés : le lundi 21 mars à Grenoble et le vendredi 25 mars à La Ravoire.

Il y a eu une baisse du nombre de stagiaires avec seulement 25 présents contre une quarantaine en visio en 2020 et 2021, et jusqu'à 68 en présentiel en 2019... Comment l'expliquer ?



Si la diminution du nombre d'entrants dans notre académie (32 cette année contre une cinquantaine avant 2020 et même 83 en 2015 !!) peut expliquer, en partie, cette baisse, nous pouvons émettre d'autres hypothèses :

- Perte du présentiel : des collègues privilégient des demandes et échanges par mail ? A préciser qu'une dizaine de collègues n'ayant pu se déplacer a bénéficié d'un suivi régulier par mail et qu'il y a eu de nombreux autres échanges ponctuels ...
- Montée de l'individualisation des démarches avec la LTFP ?
- Résignation des collègues face à un mouvement très contraint offrant peu de possibilité de mutation ?
- Documents rectoraux d'aide à la mutation plus pratiques et fonctionnels (résultat de nombreux échanges avec nos organisations syndicales lors des GT avant la LTFP) ?

Néanmoins, force est de constater, au vu des retours des stagiaires mais aussi au vu des échanges que nous avons avec ceux qui n'y ont pas participé, que ces stages sont toujours aussi nécessaires.

Les collègues sont repartis avec une compréhension des règles du mouvement beaucoup plus fine, des stratégies personnelles intégrées et une idée de cartographie générale des postes (ouvert, susceptibles d'être vacants...) sur l'académie et plus particulièrement sur les zones géographiques demandées. Ceci grâce aux infos collectées et synthétisées mais aussi aux échanges riches de la journée.

• PARTICULARITE DU MOUVEMENT INTRA 2022

Le mouvement Intra 2022 semble, une nouvelle fois, contraint, avec :

- que 32 entrants dans notre académie (33 l'année dernière contre, 83 en 2015 et de 50 à 60 de 2016 à 2019)
- des postes Temps plein qui seront bloqués par les stagiaires qui sont donc, maintenant, en majorité à temps plein (voir précisions sur les stagiaires)

MAIS, la liste des postes publiés sur SIAM, avec 67 postes + 3 SPEA, fait apparaître un nombre de postes bien **supérieurs, à priori, aux demandeurs obligatoires** (les 32 entrants + les Mesure de Carte Scolaire, sûrement 6 + d'éventuels réintégrations + les cas des collègues intégrant le corps et n'ayant pas obligation de participer au mouvement Inter)

Conclusion : Sur les 67 postes (+ 3 Spea) qui apparaissent sur SIAM, **devront-ils en bloquer d'autres pour des stagiaires temps plein qui seront plus nombreux que 12 (voir précisions sur les stagiaires)?... Et, aurons-nous, de nouveau, un mouvement avec + de postes que de participants obligatoires ?**

Nous dénonçons vivement ceci car :

- ce serait l'expression, une fois de plus, d'un **mauvais calibrage** qui aura empêché des collègues d'obtenir notre Académie à l'Inter,
- le fait de bloquer des postes qui apparaissent sur SIAM **fausse grandement la lisibilité de la cartographie des postes pour les demandeurs de mutation,**
- **il resterait des postes vacants après le mouvement !!** Et vive la contractualisation !! Avec la création de « désert » de professeurs d'EPS titulaires dans des zones géographiques moins demandées comme le Nord Isère, par exemple, voire même maintenant la zone de St Julien en Genevois dans le 74...
- **Aucun poste de ZR ne serait créé ni ne serait remis au mouvement.** On assistera alors à la continuité de la baisse du nombre de TZR... Et vive, à nouveau, la contractualisation !!

STAGIAIRES

PRECISIONS SUR LES STAGIAIRES : POUR MIEUX COMPRENDRE...

Il existe 3 types de stagiaires:

- les **FSTG** = stagiaires lauréats du Capeps externe et Master Meef (quasi majorité des étudiants en EPS) + d'éventuels stagiaires ex PE, détachement... Ils sont stagiaires à temps plein et bloqueront donc des postes à temps plein qui ne pourront être offerts au mouvement. Ils doivent être libérés le mardi (20 journées de formation à l'Inspe).
- les **PSTG** = stagiaires lauréats du Capeps externe et non Master Meef (une minorité des étudiants en EPS) + d'éventuels stagiaires ex PE, détachement... Ils sont stagiaires à mi-temps et seront placés sur des BMP. Ils doivent être libérés les lundi et mardi pour leur formation à l'Inspe.
- les **Contractuels alternants** : pas encore lauréats du concours (ils le passeront en fin d'année + leur master), ils font 6h et sont donc mis sur des BMP. Ils doivent être libérés les mercredi, jeudi et vendredi pour leur formation à l'Inspe et à l'Université.

Habituellement, nous accueillons (jusqu'à cette année, sur des mi-temps) une trentaine de stagiaires lauréats (31 cette année) + environ 5 détachement ou reconversion ou ex-PE... Et, au moins une quarantaine d'alternants.

Or, pour l'instant, ont été annoncés comme bloqués au CTA :

- 12 postes temps plein
- 16 postes mi-temps
- 50 postes alternants

Si le chiffre de 50 alternants peut correspondre à ce qui s'opère d'habitude, il y a un souci pour les autres postes. En effet, 12 postes à temps plein ne suffiront certainement pas car s'il y a une trentaine de lauréats en EPS à placer, beaucoup plus que 12 seront certainement master meef et donc il n'y aurait pas assez de postes temps plein bloqués... Inversement, les 16 postes mi-temps seront peut-être de trop ?...

LE PROFESSEUR-ALTERNANT-ÉTUDIANT

664€ / MOIS

AU RAYON SUPER FRAIS



TOPO CLASSE EXCEPTIONNELLE



Un **décret modifiant les conditions d'accès à la classe exceptionnelle** a été examiné en Comité Technique Ministériel (CTMEN) le 26 janvier 2022.

Le Ministère a partiellement répondu aux problématiques posées par les modes d'accès à la classe exceptionnelle que la FSU soulevait depuis la mise en place de la classe exceptionnelle. Le Ministère acte un **rééquilibrage entre le vivier 1 et le vivier 2** :

- réduction des durées des missions (pour le vivier 1) de 8 ans à 6 ans
- nouvelle répartition entre les deux viviers : 70% (contre 80% auparavant) des promotions pour le vivier 1, 30% pour le vivier 2 (contre 20% auparavant).
- nouvelles affectations prises en compte : conseiller en formation continue (CFC), enseignant exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé, enseignant dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA).

La réduction des durées des missions de 8 ans à 6 ans permettra notamment à des collègues en fin de carrière d'accéder à cet ultime grade.

COMPTE-RENDU CAPA CONTESTATION

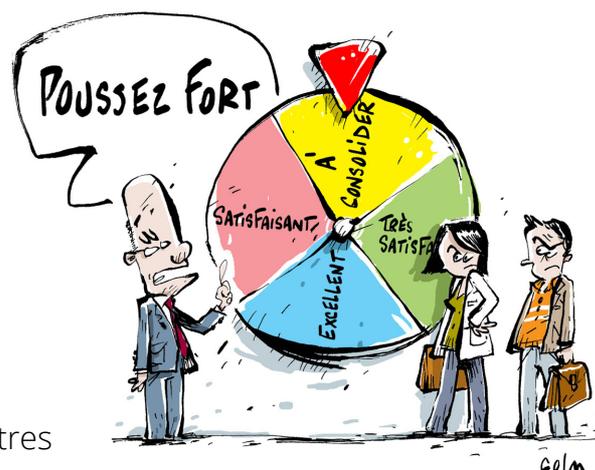
AVIS RDV DE CARRIERE

Sur cette campagne il y a eu 104 rdv de carrière réalisés.

- 30 pour le 1er RDV
- 25 pour le 2ème RDV
- 49 pour le 3ème RDV

31 collègues sont évalués :

- EXCELLENT,
- 47 TRES SATISFAISANT,
- 26 SATISFAISANT,
- 0 A CONSOLIDER (ce qui n'est pas le cas dans d'autres corps).



Il y a eu 13 recours en 1ère demande.

2 ont obtenu satisfaction avec modification de l'avis final.

11 ont été refusés.

6 font l'objet d'une saisine en CAPA.

1 pour le 1er RDV et 5 pour le 3ème RDV de Carrière.

Sur ces 6 dossiers 4 n'ont pas l'appréciation littérale de l'inspecteur (Louvet) –

[voir déclaration liminaire sur le site snepgrenoble](#) 

Sur le problème de l'absence des appréciations littérales de M. Louvet, il nous a été dit que cette absence est liée à la structuration des RDV de carrière.

Si une partie des éléments est validée (ici les items mais pas l'appréciation) le RDV est valide. Les collègues pourraient être lésés si on attendait l'appréciation littérale.

M. VILLEROT, responsable DPE a reconnu que « c'est regrettable » et a dit qu'il en tiendra compte.

Dans la défense des dossiers, Pascal Rimet a rappelé que nous n'aurions pas tous ces problèmes si on déconnectait avancement et Rdv de carrière (mandat du SNEP).

Nous obtenons 5 modifications sur 6 dossiers.

3 de TS à EXC et 2 de S à TS.

**Emmanuelle CHARPINET, responsable CORPO, Cécile BLYWEERT et Céline DOMERGUE
et l'ensemble des commissaires Paritaires**

Notre CORPORATION est forte par son identité collective et notamment par le combat lié à notre légitimité au sein de l'Éducation Nationale !

Le secteur « CORPO » ou « CARRIERE » du SNEP-FSU.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire	
		Disponibilité	Congés (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</small>
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1 59 €		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4 103 €			Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6 132 €			Supérieur à 2 000 € → Groupe 7 146 €		
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2 73 €		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5 117 €								
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3 88 €										
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €			Abonnement Bulletin Non syndicaux 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €		
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)			20 €					
	Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation			102 €					
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.									
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1 51 €		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4 94 €			Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8 148 €			Supérieur à 2 900 € → groupe 10 168 €		
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2 68 €		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5 103 €			Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9 160 €					
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3 83 €		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6 117 €			Supérieur à 2 900 € → groupe 10 168 €					
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7 134 €								

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	MERCY DE JOINDRE UN RIB

! CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

CONTACT

SNEP-FSU ACADÉMIE GRENOBLE



SNEP-FSU GRENOBLE

32 avenue de l'Europe - Bourse du travail
38030 GRENOBLE CEDEX



04 76 23 18 18



s3-grenoble@snepfsu.net



<https://www.snepgrenoble.fr>

